

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des relations contractuelles (contrats de placement, accords de qualification) et des prestations de services conclues entre la société Hackbarth's Consulting GmbH et les hôpitaux, groupements hospitaliers, établissements, organismes (ci-après dénommés : les « clients »), ainsi qu'avec les professionnels de santé et les partenaires commerciaux. Dans la mesure où le client utilise ses propres conditions générales, celles de la société Hackbarth's Consulting GmbH prévalent, sauf accord écrit contraire entre les parties.

2. Conclusion du Contract

Professionnels de santé :

Après un examen approfondi des dossiers de candidature soumis par le professionnel de santé et une comparaison avec les exigences des clients en Allemagne, les prestations et exigences incluses dans la relation de placement sont consignées par écrit dans le cadre d'un contrat individuel conclu avec le professionnel de santé.

Clients :

Les prix des prestations de la société Hackbarth's Consulting GmbH sont indiqués en euros et s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA) légale en vigueur.

Le contrat entre la société Hackbarth's Consulting GmbH et le client (clinique / établissement médical) est conclu individuellement et définit les modalités des frais applicables.

La prestation suppose que les professionnels de santé placés disposent au minimum du niveau de langue B1 conformément aux dispositions légales en vigueur, ce que la société Hackbarth's Consulting GmbH garantit.

3. Recrutement équitable dans le domaine des soins

a) Le respect du Code de conduite de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) relatif au recrutement international des personnels de santé, ainsi que l'interdiction de recruter dans les pays identifiés par l'OMS comme connaissant une pénurie de personnel de santé.

b) L'application du principe « Employer Pays », selon lequel tous les coûts liés au recrutement et à l'immigration des professionnels de santé internationaux sont exclusivement supportés par l'employeur en Allemagne. Cela inclut la prise en charge de l'ensemble des frais de recrutement, afin de ne faire peser aucun risque économique sur les professionnels de santé. Le placement ainsi que les services qui y sont associés sont gratuits pour les professionnels de santé. Tous les frais ou redevances directs ou indirects liés au placement (y compris ceux dus aux partenaires commerciaux) sont intégralement assumés par l'employeur en Allemagne. Ceci exclut tout paiement tel que dépôts de garantie, cautions ou pénalités contractuelles.

c) Le respect des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies.

d) L'application des Principes généraux et des Lignes directrices opérationnelles pour un recrutement équitable, de la réglementation relative aux frais de recrutement, ainsi que des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

e) La société Hackbarth's Consulting GmbH s'engage à ne pas placer les professionnels de santé dans des contrats de travail comportant des clauses d'engagement ou de remboursement liées aux coûts de recrutement.

La société Hackbarth's Consulting GmbH se réserve le droit de contrôler régulièrement et à tout moment le respect des présentes conditions générales et principes par ses partenaires commerciaux, au besoin à l'aide d'une analyse des risques, et de demander les preuves nécessaires. Ce droit inclut également la faculté de résilier le contrat en cas de non-respect répété.

La société Hackbarth's Consulting GmbH recommande expressément à tous les clients de mettre en place des mesures et instruments favorisant l'intégration professionnelle et sociale, de promouvoir l'apprentissage de la langue allemande et de soutenir l'accompagnement lors de la période d'adaptation. Hackbarth's Consulting GmbH offre son appui dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces mesures.

Les principes de l'entreprise sont disponibles via un lien sur le site internet.

4. Matching

- a) Les dossiers de candidature du professionnel de santé sont comparés aux exigences de nos clients en Allemagne. Sur la base des préférences et des exigences des deux parties, une affectation à un employeur potentiel est effectuée.
- b) Le professionnel de santé est libre de refuser le poste proposé, sans avoir à en indiquer les raisons.
- c) Si aucun appariement n'est réalisé, un nouvel appariement sera organisé.
- d) L'ensemble des frais de recrutement est pris en charge par la société Hackbarth's Consulting GmbH ou par l'employeur.

5. Procédure de reconnaissance

La société Hackbarth's Consulting GmbH accompagne et soutient le professionnel de santé dans la procédure de reconnaissance de ses qualifications auprès des autorités compétentes.

En cas de reconnaissance partielle, une mesure de compensation est mise en place conformément aux directives officielles ou une préparation à l'examen de connaissances est proposée.

Le professionnel de santé dispose de la liberté de choix entre ces mesures de compensation.

Dans ce cadre également, la société Hackbarth's Consulting GmbH apporte son soutien au professionnel de santé.

6. Changements

La société Hackbarth's Consulting GmbH et ses clients conviennent, dans le cadre de contrats individuels, que tant le personnel soignant recruté que l'hôpital / l'établissement peuvent se rétracter, dans le respect des dispositions légales, conformément aux articles 346 et suivants du Code civil allemand (BGB).

La société Hackbarth's Consulting GmbH s'engage, dans de tels cas, à placer le personnel soignant auprès d'un autre employeur et à proposer au client un autre membre du personnel soignant.

7. Relocation

La société Hackbarth's Consulting GmbH s'engage, conjointement avec l'employeur du personnel soignant, à apporter son soutien dans le cadre des démarches administratives, des procédures de visa ainsi que du processus de reconnaissance des qualifications professionnelles — ce que l'on appelle communément la « relocalisation »..

8. Protection des données

a) La société Hackbarth's Consulting GmbH s'engage à traiter les données personnelles de manière strictement confidentielle et à respecter l'ensemble des dispositions légales applicables en matière de protection des données.

b) Le client donne son consentement exprès à l'enregistrement, au traitement et à l'utilisation de ses données contractuelles par voie électronique, dans la mesure où cela est nécessaire à l'exécution du contrat et autorisé par la loi (voir la « Déclaration de confidentialité »).

9. Durée et résiliation

9.1. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf accord contraire, et peut être résilié par chacune des parties contractantes moyennant un préavis de quatre semaines pour la fin d'un trimestre civil.

9.2. Le droit de résiliation extraordinaire pour motif légitime conformément à l'article 314 du Code civil allemand (BGB) demeure inchangé. Cela inclut également le non-respect ou la violation répétée et grave des normes et principes contractuels.

9.3. Toute modification ou tout complément au présent contrat, y compris sa résiliation ou sa dissolution d'un commun accord, doit être effectué par écrit. L'exigence de la forme écrite s'applique également à toute dérogation à cette exigence. Il n'existe aucun accord verbal accessoire.

9.4. Les missions de placement en cours au moment où la résiliation prend effet seront exécutées par les parties contractantes conformément aux dispositions du présent contrat, même après la fin de sa durée, à moins que leur exécution ne soit déraisonnable pour l'une des parties en raison d'un motif relevant de la sphère de responsabilité de l'autre partie.

10. Dispositions finales

Si une disposition des présentes conditions générales de vente (CGV) devait s'avérer invalide, le contrat demeurerait valable pour le reste.

En lieu et place de la disposition invalide, les dispositions légales applicables s'appliqueront.